

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 29 novembre 2022
(Salle des fêtes - Dieffenbach-Au-Val)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 27
⇒ Procurations : 9

Administration Générale

Objet : 2022-VI-1 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DE SELESTAT ALSACE CENTRALE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Rapport n° 1 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

Suite à la dissolution de l'association pour le développement de l'Alsace Centrale (ADAC) en 2016 et souhaitant poursuivre un partenariat sur certaines thématiques communes (mobilité, habitat, tourisme, etc.), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat-Alsace Centrale alors nouvellement constitué et la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) ont signé une convention par laquelle cette dernière a confié au PETR la gestion de services relevant de leurs attributions.

Compte tenu du terme de cette convention et des effets bénéfiques pour les territoires de la collaboration sur ce modèle, il est proposé d'en adopter une nouvelle. C'est l'objet de la présente délibération.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat - Alsace Centrale a été créé par arrêté inter préfectoral en date du 6 décembre 2016. Ce syndicat mixte assure depuis le 1^{er} janvier 2017, sur le périmètre de l'association pour le développement de l'Alsace Centrale (ADAC), les missions d'animation du territoire qui étaient assumées jusqu'alors par l'ADAC.

L'ADAC comprenait alors l'ensemble des communautés de communes d'Alsace Centrale.

Si les EPCI de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent se sont fédérés dans le cadre du PETR lequel porte le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Sélestat et sa Région, la communauté de communes du Canton d'Erstein a quant à elle été rattachée au SCoT de la Région de Strasbourg et a intégré le SCOTERS, syndicat mixte chargé de sa mise en œuvre.

Néanmoins, en dehors du SCoT, la mise en œuvre des actions d'animation du territoire menées sur le périmètre plus large de l'ancienne ADAC reste pertinente.

Aussi, c'est naturellement que le PETR et la CCCE ont souhaité poursuivre cette collaboration par voie conventionnelle. A ce titre et sur le fondement de l'article L.5214-16-1, les deux établissements publics ont signé une convention le 15 novembre 2017 pour la période 2017-2021.

Au travers de celle-ci, la CCCE a confié au PETR la gestion de services d'animation du territoire qui relèvent de leurs attributions, et notamment dans les domaines de la mobilité, du tourisme, de la transition énergétique, de l'animation en matière de conseil à la rénovation énergétique, etc.

Compte tenu de l'échéance de la convention et des effets bénéfiques pour les territoires de la collaboration sur ce modèle, il semble pertinent de prolonger ce partenariat en adoptant une nouvelle convention selon les modalités ci-après définies.

Les services d'animation du territoire confiés par la communauté de communes du Canton d'Erstein au PETR Sélestat – Alsace Centrale concerneraient :

- **La transition énergétique, notamment :**
 - o l'animation de la démarche territoriale pour la transition énergétique : animation du réseau des acteurs, actions de sensibilisation et de communication, suivi d'actions ponctuelles, participation aux réseaux régionaux et nationaux des partenaires de l'énergie. Cette collaboration intervient dans le contexte où chaque communauté de communes d'Alsace Centrale est engagée avec l'ADEME dans des dispositifs Accélérateur de Transition et/ou Contrat d'Objectif Territorial.
 - o L'accompagnement des porteurs de projet : aide à l'émergence de nouveaux projets liés aux économies d'énergie ou à la production d'énergie renouvelable, participation à l'analyse des projets, veille réglementaire et financière,
- **L'animation en matière de conseil à la rénovation énergétique, notamment :**
 - o La mise en œuvre du dispositif de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) visant à la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés au travers d'un dispositif de financement CEE. Cette collaboration fait l'objet d'une convention spécifique du PETR et de la communauté avec la Région Grand Est
- **La constitution du dossier de candidature et l'animation du dispositif LEADER, notamment** l'animation et la coordination du dispositif, le soutien administratif du Groupe d'Action Local (GAL), l'accompagnement des porteurs de projets, l'information et la communication concernant le dispositif.
- **L'animation d'un réseau d'entreprises dans le cadre du Réseau AC :TIONS** en Alsace Centrale, notamment pour développer la connaissance des compétences et expertises sur le territoire, créer des valeurs communes ou favoriser la croissance des territoires par un renforcement du tissu industriel à l'échelle du territoire. Ce réseau fait l'objet d'une convention spécifique entre le PETR, la communauté avec les PETR de Bruche Mossig et Piémont des Vosges.
- **L'animation d'actions en matière de mobilité** telles que les manifestations « Défis J'y Vais » et « Villes En Selle »
- **L'animation du Projet Alimentaire Territorial, en partenariat avec la Maison de la Nature,** portant notamment sur des actions ciblées d'accompagnement telle celle portant sur le renouvellement du marché de restauration scolaire de la CCCE.

La mise en œuvre de ces actions fera l'objet d'une fiche descriptive annuelle adoptée par les bureaux de la communauté de communes du Canton d'Erstein et du PETR Sélestat – Alsace Centrale.

Par ailleurs, le PETR Sélestat – Alsace Centrale assurera, outre la logistique administrative et financière correspondant aux actions susmentionnées, le management et l'encadrement des chargés de mission, le suivi des dossiers de demandes de subventions, l'animation du réseau des acteurs de l'ALSACE CENTRALE, et des actions d'animation et de concertation tendant à l'identification de nouveaux projets.

La communauté de communes du Canton d'Erstein désignera trois délégués qui seront invités aux réunions du bureau et du comité syndical du PETR Sélestat – Alsace Centrale. Par ailleurs, les services de la communauté seront associés aux rencontres techniques organisées par les services du PETR (réseaux thématiques, réseau des DGS, ...).

La communauté de communes du Canton d'Erstein contribuera au financement des actions désignées par la convention, selon un budget prévisionnel annuel adopté concomitamment avec la fiche annuelle de mise en œuvre des actions par les bureaux de la communauté de communes du Canton d'Erstein et du PETR Sélestat – Alsace Centrale

La contribution de la communauté de communes du Canton d'Erstein est calculée sur la base d'un ratio correspondant à la moyenne de la proportion de la population communautaire par rapport au périmètre de l'Alsace Centrale et de la proportion de la somme des bases d'imposition par rapport à la somme de ces bases pour les communautés de l'Alsace Centrale. Pour 2022, cette contribution est établie à 28 472,89 euros.

La convention est établie pour trois années civiles couvrant la période 2022-2024.

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5214-16-1 ;
- VU les statuts du PETR de Sélestat Alsace Centrale ;
- VU les statuts de la communauté de communes du Canton d'Erstein ;
- VU la convention de partenariat entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Sélestat Alsace Centrale et la Communauté de communes du Canton d'Erstein signé le 15 novembre 2017 ;

CONSIDERANT

L'intérêt pour les territoires concernés et la pertinence de prolonger cette forme partenariale entre le PETR et la communauté de communes du Canton d'Erstein dans les conditions définies ci-dessus.

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau réuni le 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER les termes du projet de convention tendant à ce que la communauté de communes du CANTON D'ERSTEIN confie au pôle d'équilibre territorial et rural SÉLESTAT - ALSACE CENTRALE pour la gestion des services d'animation du territoire qui relèvent de leurs attributions.

D'AUTORISER le président à signer cette convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris les éventuels avenants qui seraient rendus nécessaires.

PJ : Convention de services confiés au Pôle d'Equilibre Territorial et rural (PETR) Sélestat Alsace Centrale par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, Président

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serges JANUS, Vice-présidents.

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMANN, Régine ORSATIE, Membres titulaires.

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, MULLER André, WITZ Jean-Marc, Membres suppléants,

Procurations

Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Monsieur Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Claude SCHALLER ;
Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Serge JANUS.

Le secrétaire de Séance
Bernard SCHMITT

Pour extrait conforme, Sélestat, le 5 décembre 2022

Le Président,
p/o Philippe STEEGER

SOUS-PRÉFECTURE
08 DEC. 2022
67 SÉLESTAT - ERSTEIN